



Conseil municipal  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SEANCE DU 2 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, deux octobre à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-six septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

**Signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre du dispositif « Soutien régional aux célébrations des JOP » du Conseil Régional d'Ile-de-France pour le projet « JOP 2024 soutien aux célébrations territoriales »**

**Rapporteuse** : Mme ARRON

**Direction** : Direction générale adjointe

**Service** : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**  
M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, , Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, , M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, , M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme AMAR (donne procuration à Mme BENAHMED), M. LATRONCHE (donne procuration à M. BOULAY), Mme MUSSOTTE-GUEDJ (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme BERTRAND (donne procuration à M. SLIMOVICI), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme DE OLIVEIRA), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN) , M. BARON (donne procuration à Mme THIROUX)  
M. FAUTRE, M. SUDRE

**Secrétaire de séance : M. LHOSTE**

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 40

Nombre de procurations : 7

Nombre de votant(e)s : 47

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*



## Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;

**Vu** le courrier, en date du 13 juin 2024, par lequel les services Conseil Régional d'Ile-de-France, d'une part informe la Commune de l'octroi d'une subvention en faveur du projet « JOP 2024 soutien aux célébrations territoriales » de 10 000,00 € ; et d'autre part lui demande la signature de la convention portant sur les modalités de versement de cette même subvention ;

**Vu** l'avis de la 6ème commission : Politique culturelle – Politique sportive – Projets de solidarité internationaux – Comité de Jumelage – Initiatives festives – Vie Associative, émis lors de sa séance en date du 23 septembre 2024 ;

**Vu** l'avis de la 1ère commission : Finances – Affaires générales – Marchés et achats publics – Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 24 septembre 2024 ;

### **Considérant** ce qui suit :

Le Conseil Régional d'Ile-de-France, au titre du dispositif « Soutien régional aux célébrations des JOP » a accordé une subvention, à hauteur de 10 000,00 € en faveur du projet « JOP 2024 soutien aux célébrations territoriales ».

Il y a donc lieu d'approuver et de signer la convention d'attribution de cette subvention.

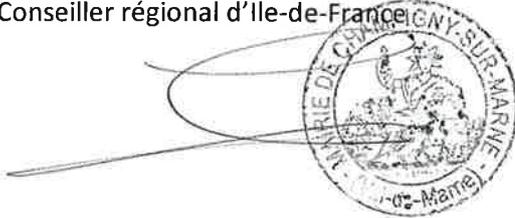
**après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** les termes de la convention ayant pour objet les modalités de versement de la subvention de 10 000,00 € versée par le Conseil Régional d'Ile-de-France en faveur du projet « JOP 2024 soutien aux célébrations territoriales ».

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tout document, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3 : DIT** que les recettes seront inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne, Ile-de-France, is partially obscured by a large, stylized signature in black ink.

**Le secrétaire de séance**  
Monsieur Philippe LHOSTE  
Conseiller municipal



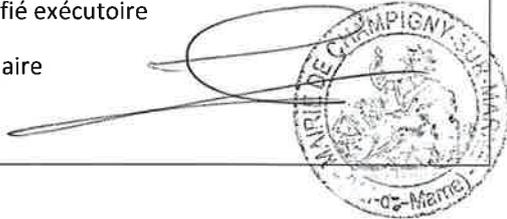
A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne, Ile-de-France, is partially obscured by a signature in blue ink.

Transmission en préfecture, le 06 NOV. 2024

Publication, le 06 NOV. 2024

Certifié exécutoire

Le Maire



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne, Ile-de-France, is partially obscured by a large, stylized signature in black ink.